



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 9 novembre 2021,

EGAlim 2 : Pour une application stricte et immédiate !

Le comité de suivi des relations commerciales présidé par Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée à l'Industrie et Monsieur Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est tenu ce mardi 9 novembre au moment même où démarrent les négociations commerciales annuelles. Cette année plus que jamais, les attentes autour de ces négociations sont extrêmement fortes, car au-delà de l'application très stricte de la loi EGAlim 2 que la FNSEA et Jeunes Agriculteurs attendent de la part des acteurs, c'est aussi la flambée des charges et notamment de l'alimentation animale qui inquiète les producteurs agricoles.

Les décrets prioritaires de la Loi EGAlim 2 étant maintenant promulgués, les agriculteurs sont en droit d'attendre que les négociations commerciales annuelles qui démarrent soient à la hauteur de l'urgence économique. Des prix en berne ou qui progressent trop peu pour rééquilibrer les comptes au moment même où les coûts de production de l'ensemble des filières flambent, c'est ici une source d'inquiétude forte pour la FNSEA et Jeunes Agriculteurs. L'alimentation animale, par exemple, doit être au cœur des discussions tarifaires. Mais les prix relatifs à l'énergie, les engrais etc... sont aussi des poids pour les producteurs qui nécessitent d'être compensés par des hausses de tarifs, et donc une hausse du revenu pour ceux qui les subissent directement.

En effet, les charges qui progressent aujourd'hui sont directement imputables sur les comptes des exploitations agricoles. Pour autant, les hausses de tarifs nécessaires se font attendre de la part de la grande distribution. Nous demandons une renégociation des tarifs 2021 pour une revalorisation des prix, sans attendre l'aboutissement des négociations commerciales et l'application d'EGAlim 2.

Par ailleurs, la FNSEA et JA ne peuvent pas souscrire aux déclarations qui affirment que la loi est trop complexe ou qu'elle va entraîner une hausse des importations : la loi est contraignante car le comportement des acteurs et la guerre des prix qui en a résulté, avec des producteurs pour variable d'ajustement, le nécessitent. De même, comment accepter des discours qui viseraient à justifier des pratiques favorisant les importations alors même que l'origine France est de plus en plus plébiscitée par le consommateur ? La Loi EGAlim 2 encadre plus strictement l'étiquetage de l'origine et nous ne faiblirons pas pour demander que soient pris tous les décrets d'application. La reconquête de notre souveraineté alimentaire nécessite que les opérateurs s'inscrivent dans la loi, mais aussi répondent à la demande du consommateur par davantage de produits bruts et transformés d'origine France.

Enfin, concernant les contrôles, la FNSEA et JA ont rappelé l'importance d'une réorientation des contrôles sur les contrats négociés ou conclus par les producteurs afin d'éviter que certains opérateurs ne se sentent exonérés des dispositions législatives. Le législateur a prévu des sanctions parfois importantes : nous attendons aussi du Gouvernement que sa main ne tremble pas si des décisions doivent être prises pour sanctionner les pratiques déloyales.

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji - 06 21 16 80 84 - sabri.derradji@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin - 07 86 22 90 77 - glabardin@jeunes-agriculteurs.fr